https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/cour-dappel-de-versailles-28-mars-2017-n-1702240-cour-dappel-competence-territoriale/
Cour d’appel de Versailles, 28 mars 2017, n° 17/02240 (Cour d'appel - Compétence territoriale)
28/03/2017
La Cour d’appel de Versailles a précisé que, s’agissant de la compétence territoriale, le Code de l’organisation judiciaire prévoit que « sauf disposition particulière, la cour d'appel connaît de l'appel des jugements des juridictions situées dans son ressort. » (article R.311-3)